



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 14 décembre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations : 5

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 08/12/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
15/12/2023**

Présents :

Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations :

Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Magali PATINET, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Gilles DURET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire :

Philippe RIGAL

N° DEL/2023-5-26

**Recensement de la population –
Désignation du coordonnateur et recrutement des agents recenseurs**

Rapporteur :

Monsieur Jérôme
BOUTELOUP, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population, et que l'INSEE a préconisé dans ce cadre-là la désignation d'un agent coordonnateur principal, d'un coordonnateur adjoint, et le recrutement de 17 agents recenseurs (15 titulaires et 2 réservistes).

Considérant que la Commune de Seysses a signé avec La Poste un contrat de recensement, ayant pour objet de préciser les rôles et obligations de La Poste en tant que prestataire pour la réalisation des prestations de recensement, et qu'à ce titre, La Poste s'est engagée à mettre à disposition de la Commune 10 agents recenseurs.

N° DEL/2023-5-26

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'autoriser** Monsieur le maire à désigner un coordonnateur communal et son adjoint afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

A ce titre, les intéressés désignés bénéficieront pour l'exercice de cette activité d'une décharge partielle de leurs activités.

En cas de recrutement d'un agent de la collectivité pour être agent recenseur, l'agent remplira cette mission en plus de ses fonctions habituelles et sera rémunéré dans le cadre des heures supplémentaires ou heures complémentaires.

- **De créer** 7 postes d'agents recenseurs, recrutés sur des emplois de vacataires, pour assurer le recensement de la population en 2024, du 9 janvier au 29 février 2024

- **D'établir** le montant de la feuille logement à 1,10 € et celle du bulletin à 1,50 €.

En outre la collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport, la formation et la tournée de reconnaissance seront rémunérées sur la base du SMIC horaire.

-**D'indiquer** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

